

Académie de Nancy-Metz  
PASI  
Année scolaire 2009/2010

Dossier à retourner par mël  
[pasi@ac-nancy-metz.fr](mailto:pasi@ac-nancy-metz.fr)

## **EXPERIMENTATION DOSSIER D'ETABLISSEMENT OU D'ECOLE**

### **ETABLISSEMENT ou ECOLE :**

**Lycée Professionnel Régional de « La Haute Moselotte »**

- Adresse : 125, rue du bois des dames, 88290 Saulxures sur Moselotte
- Téléphone : 03 29 24 61 22
- Télécopie : 03 29 24 51 62
- Mël : [ce.0881411@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0881411@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DE L'ACTION : Sécuriser les parcours de formation et lutter contre les sorties sans qualification par la mixité de publics.**

**Précisez le thème, les niveaux concernés :**

**Mettre en relation deux types de publics qui, ensemble, créeront une émulation de réussite scolaire et professionnelle.**

**Les trois années de bac pro technicien constructeur bois.**

### **PERSONNE-CONTACT/ ANIMATRICE DE L'ACTION :**

Nom : RIVEROLA

Prénom : Denis

Statut : PLP2

- Téléphone : 03 29 24 61 22

- Télécopie : 03 29 24 51 62

- Mël : [denis.riverola@ac-nancy-metz.fr](mailto:denis.riverola@ac-nancy-metz.fr)

## DECRIEZ VOTRE PROJET D'EXPERIMENTATION

---

- 1- Court descriptif de l'action (développement en cours ou encore à initier, méthodologie, calendrier)
- 2- Durée prévue de l'action
- 3- Public concerné (classes ou élèves, caractéristiques, spécificités, etc.)
- 4- Quel objectif principal vous donnez-vous ?
- 5- A quels problèmes, à quelles attentes répondez-vous ?
- 6- En quoi l'action (projetée ou en cours) est-elle « expérimentale », innovante, voire dérogatoire par rapport à une situation habituelle ?
- 7- L'action est-elle portée par une équipe ? Si oui, composition de l'équipe (répartition des tâches...)

*N'hésitez pas à joindre tous les documents qui permettent de préciser le projet.*

---

- 1- Court descriptif de l'action (développement en cours ou encore à initier, méthodologie, calendrier)

A la rentrée scolaire 2008/2009, le LPR de la haute Moselotte ouvre une Unité de Formation d'Apprentis rattachée au CFA d'Arches sur un bac pro « Technicien Constructeur Bois ».

Cette UFA accueille actuellement, en 2008/2009, 9 apprentis.

L'action projetée prévoit :

- d'accueillir à la rentrée 2009/2010, dans cette formation, des jeunes sous statut scolaire,
- de mixer ce public scolaire avec les apprentis.

- 2- Durée prévue de l'action

L'action se déroule sur un cycle de formation avec reconduction.

- 3- Public concerné (classes ou élèves, caractéristiques, spécificités, etc.)

Le public concerné est composé de jeunes issus des classes de BEP (bac pro deux ans) ou des classes de troisièmes (bac pro 3ans).

- 4- Quel objectif principal vous donnez-vous ?

Un objectif principal : sécuriser le parcours de formation et lutter contre les sorties sans qualification de la formation initiale.

Trois objectifs secondaires :

- 1) Créer une émulation entre deux types de population sur une même formation.
- 2) Permettre à un apprenti qui serait en situation de rupture de contrat de poursuivre sa formation sur le structurel et peut-être de retrouver à terme un emploi d'apprenti sans rupture de formation.
- 3) Assurer une pérennité de la formation malgré les aléas de l'économie et répondre avec assurance à un secteur d'activités en expansion.

Cette année, mise en place de cette formation, nous avons assisté à deux ruptures de contrat.

Les deux apprentis ont quitté la formation sans possibilité de trouver une solution alternative.

La mixité aurait été en cours, il est fort probable que ces deux jeunes seraient encore présents dans cette filière, sans doute sous statut scolaire.

- 5- A quels problèmes, à quelles attentes répondez-vous ?

Les fluctuations de l'économie aboutissent parfois à des ruptures de contrats. L'apprenti vit deux ruptures : l'une salariale et l'autre formative. La mise en place d'une mixité de publics évite au moins une rupture de la qualification.

Bien entendu, il est nécessaire dans la formation pour répondre à cette logique de sécurisation de prévoir des heures d'accompagnement et de soutien dans la relation d'aide prenant en compte également l'environnement social.

6- En quoi l'action (projetée ou en cours) est-elle « expérimentale », innovante, voire dérogatoire par rapport à une situation habituelle ?

**Mixer les publics** « élèves » et « apprentis » n'est ni un fait de gestion, ni un acte pédagogique facile.

Cela peut s'avérer riche en constats et enrichissements mutuels :

- Les publics, dans leurs différences et leurs vécus ont tout à apprendre l'un de l'autre (nous pratiquons depuis longtemps le mixage « élèves-adultes » et pouvons dire le rôle régulateur des adultes sur les jeunes...)
- Les valeurs et perspectives de chaque statut méritent d'être connues, débattues par les jeunes eux mêmes...
- La pédagogie, de différenciation, d'individualisation, induisant une part de travail personnel, si elle est prenante, constitue un défi, un champ de compétences nouvelles pour les équipes éducatives.

A ce titre, il conviendra de nous laisser les moyens pour les nécessaires échanges de pratiques pédagogiques.

**Décloisonnement** d'une part sur les types de formations et d'autre part sur les sources financières.

Il est nécessaire que les deux financeurs acceptent de financer la moitié de la formation et non une quotité minimum de formés. Il est fort possible qu'à l'année N un fort pourcentage des jeunes dans la formation soit sous statut d'apprentissage, et qu'à l'année N+1 la situation s'inverse.

La proportion de scolaires ou d'apprentis doit pouvoir évoluer sans mettre en danger la formation. L'abandon d'un des deux financeurs entraînera automatiquement l'abandon de l'ensemble avec ses conséquences sur les jeunes et l'emploi des formateurs.

La mise en œuvre d'un calendrier commun concernant les semaines en formation au lycée est indispensable à la réussite de cette expérimentation.

Augmenter le nombre de semaines face aux enseignants pour les apprentis et les diminuer pour les scolaires. Tout en respectant l'équilibre pédagogique.

- Si la durée de formation en centre des apprentis est de 1850 heures, ils seraient mis en commun pendant 15 semaines supplémentaires avec les élèves.  
Les apprentis seraient en entreprises.

L'alternance reposerait sur des périodes de 2 à 3 semaines en centre.

**Fréquence d'ouverture des sections** : une chaque année

7- L'action est-elle portée par une équipe ? Si oui, composition de l'équipe (répartition des tâches...)

La formation est portée par l'établissement, cette section existe actuellement par apprentissage en UFA : au niveau pédagogique des enseignants de l'établissement et hors établissement y interviennent, ainsi que la profession par l'intermédiaire des maîtres d'apprentissage.  
Bien entendu, l'équipe de direction assure l'administratif et le suivi financier de l'opération.

## EVALUATION DU PROJET

---

- 1- Quels effets, quels impacts de votre action envisagez-vous au terme de l'action ? au cours de l'action ?
- 2- Comment comptez-vous les évaluer ? Quels indicateurs comptez-vous retenir ?
- 3- Comment comptez-vous rendre compte de votre action ?
- 4- L'action a-t-elle déjà été aidée, soutenue, accompagnée ?
- 5- Quelle serait, selon vous, l'aide efficace pour permettre l'expérimentation ?

*N'hésitez pas à joindre tous les documents qui permettent de préciser le projet.*

---

### 1 Quels effets, quels impacts de votre action envisagez-vous au terme de l'action ? au cours de l'action ?

En début d'action, ce dispositif serait un accompagnement pour les entreprises les plus timorées à établir un contrat sachant qu'en cas d'échecs le jeune peut continuer sa formation.  
Au terme du cycle de formation quel que soit son statut, ou son parcours, l'apprenant doit pouvoir se présenter à l'examen.

Un regard croisé et un échange des perceptions qui créent une dynamique enrichissante tant au niveau professionnel que personnel.

### 2 Comment comptez-vous les évaluer ? Quels indicateurs comptez-vous retenir ?

Augmentation ou non du nombre des entreprises.  
Taux de réussite à l'examen sur une cohorte entrante.  
Nombre de passages d'un statut à l'autre.  
Nombre d'abandons.  
Cohésion du groupe.  
Comparatif des résultats scolaires et à l'examen des deux publics.

### 3 Comment comptez-vous rendre compte de votre action ?

Sur le site de l'établissement, par voie de presse, par compte rendu au PASI.

### 4 L'action a-t-elle déjà été aidée, soutenue, accompagnée ?

Non, mais d'autres expérimentations de mixité de publics ont déjà eu lieu.

### 5 Quelle serait, selon vous, l'aide efficace pour permettre l'expérimentation ?

#### **Questions financières :**

#### **Coûts prévisionnels induits par la formation nouvelle :**

Pour permettre l'expérimentation à la rentrée 2009 des moyens supplémentaires sur la DGH.  
Soit l'équivalent d'un 15/18<sup>ème</sup> de poste la première année.  
Soit l'équivalent d'un 13/18<sup>ème</sup> de poste en plus la deuxième année.  
Soit l'équivalent d'un 13/18<sup>ème</sup> de poste en plus la troisième année.

**AVIS DE LA COMMISSION DE SELECTION**  
**(COMMISSION DEPARTEMENTALE DE VALIDATION DES CONTRATS D'OBJECTIFS)**

---

Les critères de sélection sont multiples, par exemple :

- L'action est portée par une équipe, appuyée par la direction.
- L'action s'appuie sur un projet d'établissement.
- L'équipe a déjà produit des documents.
- Les effets sur les élèves sont précisés, à court terme, à long terme.
- Le projet entre en relation avec d'autres éléments dans l'établissement.
- L'action concerne différents niveaux de pratique (classe, vie scolaire, pratiques professionnelles).
- L'action peut présenter un intérêt pour d'autres équipes, quelques éléments sont transposables.
- L'action peut s'inscrire dans des axes académiques, nationaux.

Proposition d'acceptation	
Demande de renseignements complémentaires	

**SUIVI** :